

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

N° 17696

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Ainsi dans le cadre de l'opération « Plan-De-Cuques Aménagement Maréchal De Lattre De Tassigny, impasse Paul Fouque et Avenue du Général Leclerc », la Métropole envisage d'aménager l'avenue De Lattre de Tassigny sur la commune de Plan-De-Cuques en mettant aux normes d'accessibilité les trottoirs à réaliser et en développant la sécurité des usagers avec des limitations de vitesse pour véhicules et des dispositifs anti-stationnement au droit de l'école.

Le coût de l'opération pouvant être subventionné s'élève à 850 000,00 euros HT

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Département des Bouches-du-Rhône Dispositif : « Partenariat métropolitain » Type d'aide : Fonds départemental pour la mise en œuvre du plan « Energie-climat »	70,00 %	595 000,00 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	30,00 %	255 000,00 euros
TOTAL HT		850 000,00 euros

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Voirie, Espaces Publics et Grands équipements métropolitains

■ Séance du 26 Septembre 2019

12308

■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération "Plan-De-Cuques Aménagement Maréchal De Lattre De Tassigny, impasse Paul Fouque et Avenue du Général Leclerc"

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Ainsi dans le cadre de l'opération « Plan-De-Cuques Aménagement Maréchal De Lattre De Tassigny, impasse Paul Fouque et Avenue du Général Leclerc » , la Métropole envisage d'aménager l'avenue De Lattre de Tassigny sur la commune de Plan-De-Cuques en mettant aux normes d'accessibilité les trottoirs à réaliser et en développant la sécurité des usagers avec des limitations de vitesse pour véhicules et des dispositifs anti-stationnement au droit de l'école.

Le coût de l'opération pouvant être subventionné s'élève à 850 000,00 euros HT

L'opération visée n°2011110200 a été créée par délibération du Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole n°VOI 008-246/11/CC en date du 28 mars 2011 pour un montant de 50 000,00 euros TTC. Le Conseil de la Communauté urbaine a révisé le montant de l'autorisation de programme (AP), le 13 février 2012, par délibération n°VOI 003-154/12/CC, celle-ci est alors fixée à 100 000,00 euros TTC. Par délibération du 22 mars 2013, n° VOI 002-155/13/CC, du Conseil de la Communauté urbaine, le montant de l'opération a été révisé à 150 000,00 euros TTC. Suite à la délibération n°FCT 014-104/14/CC en date du 23 mai 2014 du Conseil de la Communauté urbaine, a établi le montant de cette AP à 950 000,00 euros TTC. Enfin par délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille Provence n°VOI 001-3370/17/CM en date du 14 décembre 2017, le montant de cette opération a été désormais fixé à 1 500 000,00 euros TTC.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Département des Bouches-du-Rhône Dispositif : « Partenariat métropolitain » Type d'aide : Fonds départemental pour la mise en œuvre du plan « Energie-climat »	70,00 %	595 000,00 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	30,00 %	255 000,00 euros
TOTAL HT		850 000,00 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- Le décret 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence;
- La délibération FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération du Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole n°VOI 008-246/11/CC en date du 28 mars 2011 qui a ouvert le volume d'AP relative à l'opération « Plan-De-Cuques Aménagement Maréchal De Lattre De Tassigny, impasse Paul Fouque et Avenue du Général Leclerc » ;
- La délibération du Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole n° VOI 003-154/12/CC en date du 13 février 2012, qui a révisé le volume d'AP relative à l'opération « Plan-De-Cuques Aménagement Maréchal De Lattre De Tassigny, impasse Paul Fouque et Avenue du Général Leclerc » ;
- La délibération du Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole n° VOI 002-155/13/CC en date du 22 mars 2013, qui a révisé le volume d'AP relative à l'opération « Plan-De-Cuques Aménagement Maréchal De Lattre De Tassigny, impasse Paul Fouque et Avenue du Général Leclerc » ;
- La délibération du Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole n° FCT 014-104/14/CC en date du 23 mai 2014, qui a révisé le volume d'AP relative à l'opération « Plan-De-Cuques Aménagement Maréchal De Lattre De Tassigny, impasse Paul Fouque et Avenue du Général Leclerc » ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille Provence n° VOI 001-3370/17/CM en date du 14 décembre 2017, qui a révisé le volume d'AP relative à l'opération « Plan-De-

Cuques Aménagement Maréchal De Lattre De Tassigny, impasse Paul Fouque et Avenue du Général Leclerc » ;

- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 24 septembre 2019.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : «Plan-De-Cuques Aménagement Maréchal De Lattre De Tassigny, impasse Paul Fouque et Avenue du Général Leclerc » ;
- Que dans ce cadre, il convient de solliciter une subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière à cette opération, et en particulier le Département des Bouches-du-Rhône.

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisée à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Département des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section investissement aux budgets 2019 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

Opération 2011110200 – Programme 14 - Nature 4581 – Fonction 844 – Sous-politique C310

Les recettes seront constatées en section investissement aux budgets métropolitains 2019 et suivants:

Opération 2011110200 - Programme 14 – Chapitre 13 – Nature 1323 – Fonction 844 – Sous-politique C310

Pour enrôlement,
Le Conseiller Délégué
Espace Public et Voirie

Christophe AMALRIC